

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 22 mars 2022

Date d'affichage : 28 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**COMPTE-RENDU DE LA  
SEANCE DU 31 MARS 2022**

Président : Monsieur VOURIOT Sinclair

Étaient présents : PLUMARD Christian, LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, LACOMBE Jacqueline, DELVERT Pierre, LATAIX Pascal, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, MEDJIDI Mohamed, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, CARCA Catherine, KHAU Catherine, PEREIRA Ludovic, GLOAGUEN Cyrielle, VERONA Claude, GUERIN Régis, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

COURTINE Elisabeth	ayant donné pouvoir à LEFORT Martine
BERNIER Jean-Paul	ayant donné pouvoir à VOURIOT Sinclair
CHAPOTELLE Michaël	ayant donné pouvoir à GLOAGUEN Cyrielle
GUEYE Marie-Paule	ayant donné pouvoir à VERONA Claude
BUIS Alain	ayant donné pouvoir à VERONA Claude
BAUDOUX Violette	ayant donné pouvoir à BIZE Sandrine
DERE Philippe	ayant donné pouvoir à GUERIN Régis

Secrétaire de séance : GLOAGUEN Cyrielle

**ORDRE DU JOUR**

2022 – 020 Approbation du Compte de Gestion 2021 – ville  
2022 – 021 Compte Administratif 2021 – ville  
2022 – 022 Affectation des résultats de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022  
2022 – 023 Subventions aux associations 2022  
2022 – 024 Vote des taux d'imposition 2022  
2022 – 025 Vote du Budget Primitif 2022

**QUESTIONS DIVERSES**

## OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H01

Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel.

Monsieur le Maire dit que le quorum est atteint.

Madame GLOAGUEN Cyrielle se propose comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

### **2022 – 020 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – VILLE**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le compte de gestion est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité**,

**APPROUVE** le compte de gestion 2021 – ville, tel qu'annexé.

Pour : 22

Abstention : 7 (GUEYE – VERONA – BUIS – BAUDOUX – DERE – GUERIN – BIZE)

### **2022 – 021 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – VILLE**

Le conseil municipal doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire.

Le résumé du compte administratif se présente de la façon suivante :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses de l'exercice	9 990 418,82	4 562 868,90	14 553 287,72
Recettes de l'exercice	10 053 468,74	4 652 598,74	14 706 067,48
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>63 049,92</b>	<b>89 729,84</b>	<b>152 779,76</b>
Résultat antérieur reporté	420 958,41	667 723,24	1 088 681,65
<b>RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTE À RÉALISER</b>	<b>484 008,33</b>	<b>757 453,08</b>	<b>1 241 461,41</b>

Reste à réaliser Dépenses		- 368 678,29	- 368 678,29
Reste à réaliser Recettes		-	-
<b>Solde des restes à réaliser</b>	<b>-</b>	<b>- 368 678,29</b>	<b>- 368 678,29</b>

<b>Résultat de clôture y compris Restes à Réaliser</b>	<b>484 008,33</b>	<b>388 774,79</b>	<b>872 783,12</b>
--	-------------------	-------------------	-------------------

Madame LEFORT dit qu'il convient d'approuver le compte administratif 2021 – ville, tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal **à la majorité**,

**APPROUVE** le compte administratif 2020 – ville tel qu'annexé.

Pour : 20

Contre : 7 (GUEYE – VERONA – BUIS – BAUDOUX – DERE – GUERIN – BIZE)

**2022 – 022 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2021 SUR L'EXERCICE 2022**

Monsieur le Maire présente les modalités d'affectation du résultat.

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	9 990 418,82
Recettes	10 053 468,74
Résultat antérieur reporté	420 958,41
<b>Résultat à affecter</b>	<b>484 008,33</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	4 562 868,90
Recettes	4 652 598,74
Excédent d'investissement reporté N-1	667 723,24
<b>Résultat à affecter</b>	<b>757 453,08</b>

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Le résultat de fonctionnement 2021 excédentaire	484 008,13 €
<b>Affectation au 002 le résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>484 008,33 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	
Le résultat d'investissement 2021 excédentaire	757 453,08 €
<b>Affectation au 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>757 453,08 €</b>

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité :

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement reporté de **484 008,33 €** à l'article 002

**DECIDE** d'affecter le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de **757 453,08 €** à l'article 001.

Pour : 22

Contre : 7 (GUEYE – VERONA – BUIS – BAUDOUX – DERE – GUERIN – BIZE)

### **2022 – 023    SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de fixer le montant des subventions accordées aux associations de la commune pour l'exercice 2022. Il est proposé au conseil municipal les montants inscrits au tableau ci-dessous :

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

1	CCAS	40 000,00 €
2	ACTIV'ET VOUS	10 000.00 €
3	AMITIE CULTURE DECOUVERTE	500.00 €

Pour : 27

Abstention : 2 (PICARD – GLOAGUEN)

Après délibération, le Conseil Municipal à **l'unanimité**,  
**ACCORDE** pour :

4	ARCADA	300.00 €
5	ARCHE DE KELA	750.00 €
6	ART ET RECREATION	1 000.00 €
7	ATDL	700.00 €
8	COTE COUR COTE JARDIN	1 000.00 €
9	COUPE DE MAIN	2 500 €
10	FNACA	400.00 €
11	GONDOIRE CHORALE	400.00 €
12	LES P'TITS THEOBALDIENS	900.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité,  
**ACCORDE** pour :

13	JUMELAGES THEOBALDIENS	500.00 €
----	------------------------	----------

Pour : 26  
 Abstention : 3 (PICARD - PIOCELLE – BARTUCCIO)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
**ACCORDE** pour :

14	TELL AND BE AFRICA FRANDE	400.00 €
15	THEO JAZZ BAND	2 500.00 €
16	JEUNES SAPEURS POMPIERS	600.00 €
17	ASSOC SPORT LYCEE EMILY BRONTE	500.00 €
18	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE UNSS	1 000.00 €
19	COLLEGE LEONARD DE VINCI FONCT	5 000.00 €
20	COLLEGE LEONARD DE VINCI VOYAGES	6 000.00 €
21	FSE COLLEGE ST THIBAULT	1 000.00 €
22	LYCEE EMILY BRONTE FSE	1 000.00 €
23	UNAape EMILY BRONTE	40.00 €
24	UNAape GS MC PV COLLEGE	410.00 €
25	AJC HIP HOP	700.00 €
26	ASSOCIATION CLUB KA TEAM BOXE	1 500.00 €
27	ENERGYM STV	2 500.00 €
28	FIT BALL	100.00 €
29	FUN RUN 77	800.00 €
30	GEST-ESCALADE	1 500 €
31	HARD STREET WORKOUT	200.00 €
32	JUDO CLUB STV	12 000.00 €
33	LES ARCHERS DE ST THIBAULT	1 300.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité,  
**ACCORDE** pour :

34	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	300.00 €
----	-----------------------------------	----------

Pour : 26  
 Abstention : 3 (LEFORT - PICARD – PIOCELLE)

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
**ACCORDE** pour :

35	SAINT THIBAULT PING PONG	700.00 €
36	ST THIBAULT FOOTBALL CLUB	13 000 €
37	BADMINTON STV	1 000.00 €
38	MULTISPORTS STV ADULTES	300.00 €
39	STV VOLLEY BALL	150.00 €
40	TENNIS CLUB THEOBALDIEN	100.00 €
41	THEO BASKET	2 000.00 €
42	YOGA STV	100.00 €
43	RUGBY AS LAGNY	500.00 €

<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022</b>	<b>116 150,00 €</b>
--	---------------------

## 2022 – 024 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Par délibérations, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
TAUX 2019	9,75 %	26,95 %	71,84 %
TAUX 2020	-	26,95 %	71,84 %
TAUX 2021	-	44,95 %	71,84 %

Pour rappel : la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes depuis 2021, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département est transféré aux communes.

Monsieur le Maire propose donc de conserver les taux de contributions directes de l'année 2021 sur l'année 2022, comme suit :

	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
TAUX 2022	-	44,95 %	71,84 %

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**FIXE** les taux de contributions directes pour l'année 2022 tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus.

## 2022 – 025 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Présentation du Budget Primitif 2022 – Ville, qui s'établit et s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement les dépenses et les recettes s'élèvent à :	<b>9 761 711.37 €</b>
---	-----------------------

Section d'Investissement les dépenses et les recettes s'élèvent à :	<b>2 053 261.98 €</b>
--	-----------------------

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, votent :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chapitres	Libellés	Vote du Conseil Municipal
011	Charges à caractère général	3 465 426,16
012	Charges de personnel	5 147 126,41
014	Atténuation de produits	118 000,00
65	Autres charges de gestion courante	340 220,00
66	Charges financières	220 386,54
67	Charges exceptionnelles	10 261,25
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	460 291,01
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>9 761 711,37</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Vote du Conseil Municipal</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté excédent	484 008,33
013	Atténuations de charges	15 200,00
70	Produits des services	588 876,00
73	Impôts et taxes	7 735 296,00
74	Dotations, subventions et participations	809 784,04
75	Autres produits de gestion courante	28 034,00
77	Produits exceptionnels	100 513,00
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>9 761 711,37</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Vote du Conseil Municipal</b>
10	Fond d'investissement	25 796,18
16	Emprunts et dettes assimilées	508 014,03
<b>OPERATIONS</b>		
400	Autre patrimoine communal	48 059,46
401	Groupe scolaire Edouard Thomas	-
402	Groupe scolaire Marie Curie	-
403	Groupe scolaire Pierre Villette	-
405	Centre Culturel	301 263,26
407	Église	87 375,60
413	Sports	116 955,00
417	Technique	155 494,16
422	École primaire Pierre Villette	1 500,00
423	École maternelle Pierre Villette	7 985,00
424	École primaire Edouard Thomas	1 000,00
425	École maternelle Edouard Thomas	400,00
426	École Primaire Marie Curie	825,00
427	École Maternelle Marie Curie	4 620,00
431	Informatique	49 280,00
501	Éclairage Public	-
503	Voirie	333 516,00
601	Cimetière	42 500,00
033	RAR 2021	368 678,29
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>2 053 261,98</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
Chapitres	Libellés	Vote du Conseil Municipal
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	757 453,08
024	Produits des cessions	484 500,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section	460 291,01
10	Dotations fonds divers Réserves	328 341,00
13	Subventions d'investissement	2 977,00
16	Emprunts et dettes assimilées	19 699,89
<b>Total des recettes de d'investissement</b>		<b>2 053 261,98</b>

Pour : 22

Contre : 7 (GUEYE – VERONA – BUIS – BAUDOUX – DERE – GUERIN – BIZE)

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

La séance est close à **19H52**

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
À Saint-Thibault-des-Vignes, le 4 avril 2022  
Le Maire,  
Sinclair VOURIOT

